

Avril 2016

Activation de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne: demande d'assistance de la part de la France et réponses des États membres

RÉSUMÉ

À la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015, la France a formulé une demande d'aide et d'assistance auprès des autres États membres au titre de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne (TUE). La France est le premier état à demander l'activation de la clause d'assistance mutuelle introduite par le traité de Lisbonne. Les États membres ont immédiatement et unanimement exprimé leur solidarité et leur soutien politique à la France. En à peine quelques jours, plusieurs États membres ont décidé d'une série de contributions initiales. Plus de décisions ont été prises ou sont à attendre de la part des autres États membres, et qui seront parfois soumises à des approbations parlementaires. Cela permettra à la France de réexaminer ses engagements et redéployer ses forces vers d'autres théâtres d'opération. Il pourrait également y avoir une opportunité pour renforcer la coopération politique, alors que les États membres expriment leur soutien total au en faveur d'une solution diplomatique à la crise syrienne. De plus, cela pourrait contribuer à améliorer l'échange de renseignements et à intensifier la coopération contre le terrorisme, spécialement après les attaques terroristes perpétrées le 22 mars 2016 à Bruxelles.

Ce briefing est une mise à jour du [briefing](#) publié en décembre 2015.



Contenu du briefing:

- Contexte
- Demande d'aide et d'assistance de la France au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE
- Les réponses des États membres aux demandes de la France
- Pour approfondir
- Annexe: tableau des réponses des États membres aux demandes de la France

Contexte

Le 16 novembre dernier, le Président français, M. François Hollande, a qualifié les attentats du vendredi 13 novembre 2015 d' "[actes de guerre](#)" et a annoncé la décision de la France d'invoquer l'article 42, paragraphe 7, du TUE (clause d'assistance mutuelle). Le jour suivant, le ministre de la Défense, M. Jean-Yves Le Drian, a, lors de la réunion du Conseil des affaires étrangères à Bruxelles, formulé une demande d'aide et d'assistance à ses homologues pour fournir toute l'aide et l'assistance nécessaires au titre de l'article susmentionné.

Demande d'aide et d'assistance de la France au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE

Les ministres européens de la Défense ont exprimé "leur soutien plein et unanime à la France et leur volonté de fournir toute l'aide et l'assistance nécessaires" au [Conseil des affaires étrangères](#) du 17 novembre 2015. Les [résultats](#) de la session du Conseil soulignent aussi que, juridiquement, la mise en œuvre de la clause d'assistance mutuelle "ne nécessitera aucune décision ni conclusion formelle du Conseil". Sur un plan politique, cela a été perçu non seulement comme un signe de flexibilité mais aussi comme une opportunité d'accélérer le processus de prise de décision. Dans une [conférence de presse conjointe](#), le ministre de la Défense, M. Jean-Yves Le Drian, et la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini, ont tous deux confirmé qu' "aucune formalité n'était nécessaire pour aller de l'avant". Le ministre français de la Défense l'a surtout appelé "un acte politique" tout en annonçant que les discussions avec les différents États membres seraient bilatérales.

L'article 42, paragraphe 7, du TUE stipule qu' "au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir". Pour une analyse complète des implications légales de l'invocation de l'article 42, paragraphe 7, du TUE, ainsi que de la décision de la France d'invoquer cet article plutôt que l'article 222 du traité sur le fonctionnement de l'UE (clause de solidarité) ou l'article 5 du Traité de Washington (clause de défense mutuelle de l'OTAN), voir le briefing EPRS publié en novembre 2015 '[The EU's mutual assistance clause – First ever activation of Article 42\(7\) TEU](#)'.

Les demandes faites par la France s'orientent principalement autour de deux axes: en premier lieu, un soutien à la France avec une mise en commun des capacités dans ses opérations au Levant (en Irak et en Syrie); et en second lieu, un soutien à la France dans ses autres théâtres d'opérations de façon à la soulager de ses engagements-là et à ce qu'elle redéploye ses troupes ailleurs. M. Le Drian a notamment fait allusion aux engagements de la France au Sahel, en République centrafricaine et au Liban (voir le tableau 1 pour ce qui est des engagements militaires français dans ces régions).

En outre, *Europe Defence and Diplomacy (EDD) No. 845* rapporte que la France a [présenté ses demandes opérationnelles](#) aux ambassadeurs dans le cadre du Comité politique et de sécurité (COPS) le 24 novembre 2015. Ces demandes comprennent un soutien aux opérations au Levant (Syrie et Irak) et au Sahel, ainsi qu'une augmentation des contributions faites par les États membres de l'UE aux opérations menées par l'UE et l'ONU en Afrique, afin de soulager les forces

françaises.¹ Selon la même [source](#), la France a également fait appel aux autres États membres de l'UE pour participer à des frappes aériennes en Syrie. Les demandes ci-dessus sont de nature militaire, mais une coopération dans d'autres domaines, tels que les affaires intérieures et l'échange de renseignements, n'est pas à exclure. La France a demandé une plus grande coopération européenne dans tous ces domaines, principalement après les attaques de Charlie Hebdo de janvier 2015. Suite aux attaques terroristes du 22 mars 2016, le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a réitéré l'appel à renforcer la coopération européenne concernant la lutte contre le terrorisme.

Lors d'une [semaine diplomatique marathon](#) fin novembre, le Président français s'est entretenu avec le Premier ministre britannique, M. David Cameron, la Chancelière allemande, Mme Angela Merkel et le Premier ministre italien, M. Matteo Renzi, pour discuter du type de soutien que ces trois pays sont disposés à apporter au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE. Le 23 novembre 2015, il a aussi rencontré le Président du Conseil européen, M. Donald Tusk, mais cette réunion s'établissait plutôt dans le cadre d'une discussion plus large sur les [frontières extérieures et la sécurité de l'Europe](#), puisque les institutions européennes ne jouent aucun rôle dans l'activation de la clause d'assistance mutuelle.

Tableau 1 – Engagements militaires français: Levant, Liban, Sahel, République centrafricaine

Mission	Nombre de troupes
Opération Chammal (Syrie & Irak)	3500
Opération Barkhane (Sahel)	3500
Opération Sangaris (République centrafricaine)	900
Opération FINUL/Daman (Liban)	900
EUTM Mali (Mali)	15
EUMAM RCA (République centrafricaine)	20
MINUSMA (Mali)	20
MINUSCA (République centrafricaine)	10
MINURCAT (République centrafricaine & Chad)	

Source: Ministère de la Défense de la France, SEAE, ONU, B2Pro, EPRS.

Le monde académique, par la voie du Professeur Alexander Mattelaer qui s'est exprimé devant les députés de la sous-commission parlementaire de sécurité et défense (SEDE) le 1er décembre 2015, regrette l'absence de débat au sein du Conseil européen quant au recours à l'article 42, paragraphe 7 du TUE. Il affirme que "si l'article 42, paragraphe 7 du TUE porte réellement sur une défense mutuelle – c'est-à-dire sur une Union allant en guerre – alors cela serait sûrement au Conseil européen d'en décider car, si déclarer la guerre ne consiste pas à définir la direction générale de politique, alors qu'est-ce que c'est?".

Les réponses des États membres aux demandes de la France

Des discussions bilatérales ont eu lieu (ou sont toujours en cours) entre l'ambassadeur français et les autorités nationales (ministres des Affaires étrangères, ministres de la Défense, Premiers ministres et/ou leurs cabinets) des différentes capitales concernant le type d'assistance à fournir.

¹ Le 30 mars 2016, le Ministère français de la Défense a annoncé qu'il mettra fin à [l'opération Sangaris](#) en République centrafricaine dans le courant de l'année 2016. La France contribuera aux missions de l'UE et de l'ONU présentes dans le pays.

Le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian a souligné à plusieurs reprises, y compris lors de la réunion informelle des ministres de la Défense des pays membres de l'UE du 4 au 5 février 2016, la solidarité politique exprimée à la France suite à l'activation de la clause de l'article 42 paragraphe 7 du TUE.

Plusieurs États membres ont reçu des demandes précises de la part de la France (voir le tableau en annexe pour un aperçu global). Treize États membres ont d'ores et déjà décidé de contribuer. Dans cinq États membres (l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), la décision a été soumise à un vote du Parlement. En Slovénie, des débats ont été tenus dans différentes commissions parlementaires, alors qu'en [Belgique](#), en [Estonie](#), en [Finlande](#), au Luxembourg, en [Roumanie](#) et en Slovaquie, le gouvernement a pris seul une décision. En [Suède](#), le gouvernement a identifié une contribution initiale, en attendant l'approbation du Parlement, tandis que plusieurs débats ont déjà eu lieu au Parlement. Plus de décisions quant aux contributions aux opérations relevant de la PSDC et aux missions de l'ONU sont à attendre; certaines requérant l'approbation du Parlement, comme en Lettonie et en Lituanie.

En ce qui concerne l'assistance militaire, les intentions des États membres peuvent être réunies comme suit: 1) participations aux frappes aériennes dans le cadre des opérations au Levant (Syrie et Irak); 2) soutien logistique aux opérations au Levant (Syrie et Irak); 3) soutien aux opérations françaises en Afrique; 4) soutien aux missions de l'UE; et 5) soutien aux missions de l'ONU. Le Royaume-Uni s'est engagé dans des [frappes aériennes en Syrie](#) et a annoncé qu'il autoriserait les avions français à utiliser la [base d'Akrotiri de la Royal Air Force](#) à Chypre. Près de la moitié des 27 autres États membres ont décidé (ou sont sur le point de décider) d'augmenter leurs contributions aux missions de l'UE et/ou de l'ONU au Sahel, au Mali, en République centrafricaine et en Méditerranée. La [Lituanie](#) a initialement envisagé de prendre part à l'opération française dans le Sahel. Elle a finalement décidé d'envoyer au maximum 40 soldats dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le Royaume-Uni, à la suite du sommet franco-britannique d'Amiens du 3 mars 2016, étudie la possibilité de fournir un [soutien](#) à l'Opération barkhane au Sahel dans le cadre de sa contribution fournie suite à l'activation de la clause de l'article 42 paragraphe 7 du TUE. Sur la base des contributions annoncées à ce jour par les États membres, certains [experts](#) considèrent le résultat des négociations bilatérales conduites à la suite de l'activation de la clause de l'article 42 paragraphe 7 TUE comme étant plutôt décevant. En outre, les [analystes](#) soulignent des divergences sur les priorités de politique étrangère entre les États membres et l'absence de "consensus stratégique" qui entrave une action commune au niveau européen.

Concernant la coopération non-militaire, plusieurs États membres ont exprimé leur soutien pour intensifier [l'échange de renseignements](#) et la coopération en matière de politique étrangère; cette dernière se faisant dans le cadre des [négociations](#) de paix sur la Syrie. Des progrès restent tout de même à faire en matière d'affaires intérieures où les États membres et les institutions européennes jouent un rôle important (c'est-à-dire par rapport à l'échange d'informations; la justice; les affaires criminelles; [le contre-terrorisme](#), notamment par le biais du [Centre européen de la lutte contre le terrorisme](#) nouvellement créé dans le cadre de l'EUROPOL; la coopération aux frontières et les politiques d'asile, de relocalisation et de retour). Ces sujets ont été discutés lors

des réunions du Conseil européen en [décembre 2015](#) et [mars 2016](#) et seront, très probablement, davantage examinés lors de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement qui se tiendra en juin 2016.

Pour approfondir

'[After Paris: why \(now\) the Lisbon Treaty](#)', Missiroli, A., EUISS Issue Alert 50/2015.

'[European security after the Paris attacks](#)', Faleng, G., CEPS Commentary, 24 novembre 2015.

'[EU mutual assistance is more than defence](#)', Biscop, S., Egmont Commentaries, 19 novembre 2015.

'[Invoking the EU's Mutual Assistance Clause. What it says, what it means](#)', Rehl, J., Egmont Commentaries, 20 novembre 2015.

'[Opérations extérieures. Où sont engagés les soldats européens ? Revue de détail pays par pays](#)', Gros-Verheyde, N., B2Pro, 9 décembre 2015.

'[Le déploiement français en opérations extérieure et intérieure: 31.000 hommes et femmes](#)', Gros-Verheyde, N., B2Pro, 9 décembre 2015.

'[La clause de défense mutuelle \(42.7\) activée. Qui se mobilise ? Comment?](#)', Gros-Verheyde, N., B2Pro, 14 December 2015 (updated February 2016).

Adresse de contact de l'unité de la Surveillance du Conseil européen: EPRS-EuropeanCouncilOversight@ep.europa.eu

Manuscrit complété en avril 2016. Bruxelles © European Union, 2016.

Crédits photo: © alfonsosm / Fotolia.

Le contenu de ce document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Il est destiné aux Membres et au personnel du PE dans le cadre de leur travail parlementaire. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable et envoi d'une copie au Parlement européen.

www.europarl.europa.eu/thinktank (Internet) – www.eptthinktank.eu (blog) – www.eprs.sso.ep.parl.union.eu (Intranet)

Annexe: réponses des États membres aux demandes de la France dans le cadre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Allemagne	Oui <u>Rencontre Hollande / Merkel</u> (25/11/2015)	Oui (vote du parlement sur la Syrie 04.12.2015)	- 1 200 militaires ² - 1 frégate /protection en mer (environ 300 soldats). - 6 jets de reconnaissance de type Tornado (400 à 500 soldats). - ravitaillement en vol (environ 150 soldats). - Personnel de soutien supplémentaire (environ 50 soldats).	<u>Formation des combattants peshmergas kurdes</u>				<u>Un soutien accru à la MINUSMA - 650 soldats</u>	<u>Soutien au processus diplomatique de Vienne</u>
Autriche³									
Belgique	Oui	Oui - en partie ⁴	<u>Intention de contribuer à des frappes aériennes, sous réserve de l'approbation du Parlement</u> <u>1 frégate escortant le porte-avion français</u>	<u>Déjà engagée dans des frappes aériennes en rotation avec les Pays-Bas</u>		Renforcer la contribution de 90 à 175 militaire dans <u>EUTM Mali</u> pour une période de 4 mois <u>Commandement de la mission EUTM Mali à partir du 1er juillet 2016 pour 12 mois</u>	en cours d'analyse		

² 1 200 militaires, pas de rôle de combat, jusqu'au 31/12/2016.

³ Le 17 décembre 2015, la Grande Commission ('Hauptausschuss') du Parlement autrichien [a prolongé](#) la participation autrichienne aux opérations de l'UE et de l'ONU. En outre, l'Autriche participera aux opérations MINUSMA et EUNAVFOR MED SOPHIA. Le 23 février 2016 une [question parlementaire](#) écrite a été adressée au ministre fédéral de la Défense et des Sports demandant le type de soutien offert par l'Autriche à la France suite à l'activation de la clause de l'article 42 paragraphe 7 du TUE. A la date de publication de ce briefing, la réponse du gouvernement n'est pas encore disponible.

⁴ D'autres contributions possibles sont en cours d'analyse et doivent faire l'objet d'une décision du Gouvernement Fédéral. Le 3 Mars 2016, à la Chambre des représentants du Parlement belge [a été évoquée](#) la possibilité d'engager des frappes aériennes contre ISIS en Syrie. Un [débat parlementaire](#) devrait suivre, une fois que le gouvernement aura défini les modalités d'engagement en Syrie.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Bulgarie	<u>Non</u>	Non							
Croatie	<u>Non</u>	<u>Non</u>				<u>Éventuellement des munitions pour le Mali</u>			
Chypre ⁵	<u>Discussions bilatérales en cours</u>		<u>Utilisation de bases aériennes et d'infrastructures portuaires</u>						
Danemark			Pas d'assistance envisagée dans le cadre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE en raison du ' <u>opt-out</u> ' danois sur la PESD. ⁶						
Espagne	<u>Non</u> (attente d'un nouveau gouvernement)	Non	<u>Possible soutien en Syrie</u>			<u>Possible contribution au Mali et en Centrafrique</u>		<u>Échange d'informations entre services anti-terroristes</u>	
Estonie	Oui	<u>Oui</u> (décision du 07/12/2015)				<u>Contribution augmentée à l'EUTM Mali de 8 à 10 militaires</u>			

⁵ Le 11 mars 2016, le ministre chypriote de la Défense Christophoros Fokaides a rencontré le nouvel ambassadeur français à Chypre René Troccaz pour discuter de la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense.

⁶ Le Danemark envisage de contribuer à des frappes aériennes en Syrie suite à une demande des États-Unis. Le Danemark fait partie de la coalition américaine contre l'EI depuis octobre 2015.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Finlande ⁷	Oui	<u>Oui</u> (décision du 11/12/2015)		<u>Renforcement du soutien à la formation des forces armées à Erbil</u>		<u>Augmentation de la contribution au Mali et en Méditerranée</u>	<u>Renforcer la contribution à la MINUSMA, peut-être au-delà de 20 personnes</u> <u>Accroître la contribution à la FINUL au Liban</u>		
Grèce	Discussions bilatérales en cours	Non	<u>Pas de contribution militaire.</u>					<u>Coopération existante en matière de renseignement</u>	
Hongrie	<u>Dans l'attente de plus amples discussions bilatérales</u>	Non				<u>Contribution possible à l'EUTM Mali</u>	<u>Vote du parlement pour l'extension du mandat des missions de maintien de la paix en Somalie et en Centrafrique</u>		
Irlande	<u>Discussions bilatérales</u>	Non				<u>Possible augmentation de la participation à l'EUTM Mali</u>	<u>Possible participation à la MINUSMA</u>	<u>Renforcer la coopération en matière de renseignement</u> <u>Renforcer la lutte contre le terrorisme.</u>	

⁷ La Finlande a également offert un soutien logistique sous la forme d'heures de vol de sa participation à l'initiative sur la capacité de transport aérien stratégique.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Italie	<u>Rencontre Hollande / Renzi</u> (26/11/2015)	Non	<u>Pas de contribution militaire envisagée à ce stade.</u>	<u>Déjà engagée en Irak.</u> Hélicoptères et <u>130 militaires supplémentaires à Erbil</u> Pas de frappe aérienne envisagée à ce stade.			<u>Augmentation de 100 à 150 militaires de la contribution à la FINUL au Liban.</u>		Soutien au processus de paix en Syrie
Lettonie	<u>Oui</u> (30/11/2015)	<u>Oui</u> (14/01/2016)	<u>Engagement possible avec un maximum de 10 militaires dans la lutte contre l'EI</u>	<u>Formation des forces armées irakiennes</u>		<u>Possibilité d'augmenter le soutien à l'EUTM Mali</u>	<u>Participation de jusqu'à trois militaires MINUSMA (Accord du Parlement)</u>		
Lituanie	<u>Oui</u>	<u>Oui</u> (22/12/2016)					<u>Participation de maximum 40 militaires à la MINUSMA (Accord du parlement⁸)</u>		
Luxembourg⁹		<u>Oui</u> (09/12/2015)	<u>Pas de participation envisagée en Syrie.</u>			Augmentation de la participation d'un à deux officiers dans EUTM Mali Contribution financière pour des projets de renforcement des capacités			

⁸ Le Parlement lituanien approuve le nombre maximum de soldats déployés en opérations extérieures. Le nombre maximum fixé pour 2015 était de 265 soldats alors qu'au maximum 130 soldats peuvent être déployés dans des opérations extérieures pour la période 2016-2017.

⁹ La contribution financière du Luxembourg en réponse à la demande de la France pour une assistance au titre de l'article 42 paragraphe 7 du TUE est estimée à 2 millions d'euros.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Malte		Non	De l' <u>assistance</u> sera fournie dans le respect de la neutralité maltaise.						
Pays-Bas¹⁰	Oui	Oui (décision du gouvernement du 29/01/2016/ <u>accord du parlement</u> du 10/022016)	<u>Décision sur les frappes aériennes en Syrie</u>	<u>Déjà engagés dans des frappes aériennes en rotation avec la Belgique</u> <u>Intensification de la formation des forces armées</u> <u>Aide non-létale accordée aux forces armées iraqiennes</u> <u>Contribution à armer les Peshmerga en Irak</u>		Augmentation de la contribution à l'EUCAP Mali		<u>Coopération en matière de renseignement/</u> <u>contrôle des frontières</u>	<u>Mesures en faveur du processus de paix en Syrie</u>
Pologne¹¹	Discussions bilatérales en cours	<u>Pas encore</u>	<u>Pas de contribution militaire.</u> <u>Support</u> logistique à l'étude.					<u>Soutien en matière de renseignement</u>	<u>Aide humanitaire aux réfugiés syriens</u>
Portugal	Oui	Pas encore				<u>Possible contribution au Mali et en Centrafrique</u>	Possible augmentation de la contribution à la MINUSCA		
République tchèque	<u>Non</u>	Non				<u>Augmentation de la contribution à l'EUTM Mali</u>			

¹⁰ La possible contribution au Mali et au Sahel est actuellement examinée.

¹¹ Le Ministre polonais de la défense a déclaré que la présence de forces militaires spéciales dans différents théâtres d'opérations pourrait être renforcée.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Roumanie	<u>Oui</u> ¹²	<u>Oui</u>	Utilisation possible d' <u>aéroports</u> ; aucune autre information officielle.			<u>Une participation accrue de 2 à 10 personnes dans la EUTM Mali</u> <u>Augmentation de 2 à 5 militaires de la contribution à l'EUMAM RCA</u>	<u>Une contribution d'au maximum 15 personnes a la MINUSMA</u>		<u>Aide humanitaire pour la Syrie / seule ambassade de l'UE à Damas</u>
Royaume Uni ¹³	Oui <u>Rencontre Hollande / Cameron</u> (23/11/2015)	Oui	Frappes aériennes à la suite du <u>vote du parlement</u> du 02/12/2015.	- utilisation par les avions français de la base aérienne d' <u>Akrotiri de la RAF</u> à Chypre - <u>1 destroyer</u> - ravitaillement en vol.	<u>Possible contribution à l'Opération Barkhane</u>				Soutien diplomatique à l'ONU concernant la <u>Résolution 2249</u>
Slovaquie		<u>Oui</u> (27/11/2015)				<u>Participation à l'EUTM Mali (5 militaires pour 6 mois)</u>			
Slovénie	Oui	Oui (<u>débat dans les commissions parlementaires</u> 22.11.2015)				<u>Augmentation de la participation à l'EUTM Mali de 4 à 10 militaires</u>			

¹²Un rapport publié en février 2016 par le Sénat français confirme que la Roumanie a décidé sa contribution.

¹³Information non-officielle sur le possible soutien à l'EUTM Mali et sur un engagement renforcé au Tchad et au Nigéria.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Suède	Oui ¹⁴	En attente (2 débats parlementaires 20 & 26 novembre 2015)		<u>Intensification du soutien à la formation des forces armées iraqiennes</u> Soutien logistique à l'étude		<u>Possible hausse de la contribution à l'EUTM Mali</u> <u>Extension de l'engagement dans l'EUMAM CAR</u> (2 officiers)	Envisage d'étendre la contribution à la MINUSMA au-delà du 30 Juin 2016, sous réserve d'accord parlementaire Transport aérien tactique (1 TP84) à l'appui de la MINUSMA	<u>Coopération renforcée / échange d'informations sur les mesures pour combattre la radicalisation</u>	

¹⁴ Le gouvernement suédois a annoncé en [décembre 2015](#) ses contributions possibles, dont la plupart seront effectives à partir de la fin du printemps/début de l'été 2016 ou même 2017. L'augmentation de la contribution à l'EUTM Mali nécessitera l'approbation du Parlement. Dans le cadre du [soutien logistique](#), la Suède offre des heures de vol de sa participation à l'initiative sur la capacité de [transport aérien stratégique](#) ainsi que du matériel militaire. Une évaluation de la contribution de la Suède aura lieu à l'automne 2016, à la lumière des besoins existants et en conformité avec ce que les autres États membres se sont engagés à fournir. Plusieurs débats ont eu lieu au Parlement suédois le [20 et 26 novembre 2015](#), [22](#) et [26 janvier](#) et [11 février 2016](#)).